



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Annexe 2
Circulaire n°2021-24**

COMPTE FINANCIER - GUIDE DE REMPLISSAGE DE LA PIÈCE N°18

La pièce n°18 est essentielle afin d'appréhender la traçabilité des opérations inscrites sur les différents comptes de tiers, ainsi que sur certains autres comptes (dépôts et cautionnements, provisions pour risques et charges, opérations de trésorerie,...).

Chaque développement de solde reprend uniquement les opérations en attente de régularisation et non l'ensemble des opérations passées sur l'exercice. Il doit être détaillé conformément au tableau ci-après. Les opérations développées doivent être impérativement rattachées à leur exercice d'origine (encaissement, émission de l'ordre de recettes, ...).

Il est impératif de joindre une pièce explicative lorsque figure la mention « voir état joint ».

nature des comptes	principaux comptes	contenu de développement du solde
dépôts et cautionnements reçus et versés	165 et 275	Liste des dépôts, cautionnements reçus et versés, avances et acomptes payés précisant, pour chacun d'entre eux : <ul style="list-style-type: none"> la nature du montant reçu ou du paiement effectué l'identification du créancier ou du bénéficiaire du paiement le cas échéant, la date et les références de régularisation
avances et acomptes payés	4091, 4092	
avances reçues	4191, 4192	Liste des avances, cautions et garanties reçues précisant, pour chacune d'entre-elles : <ul style="list-style-type: none"> la nature du versement (ex : caution clés, voyage Espagne, ...) l'identification du bénéficiaire le cas échéant, la date et les références de régularisation <p>Les mentions du type « divers débiteurs » sont à proscrire.</p>
créances	4111, 4112, 4113, 4114, 4115, 4116, 4117, 4118, 4122, 416	Liste des créances précisant, pour chaque créance ou chaque ordre de recettes : <ul style="list-style-type: none"> la nature de la créance (ex: Espagne, DP 1er trimestre 2014/2015,...) l'identification du créancier et/ou la référence de l'ordre de recettes le cas échéant, la date et les références de la régularisation
ordres de recettes à recouvrer	4631, 4632	Les mentions du type « divers créanciers » sont à proscrire. observation : Le compte financier peut utilement préciser, pour chaque créance non recouvrée, les diligences entreprises.
fournisseurs factures non parvenues	4081, 4084	Liste des factures en attente précisant, pour chacune d'entre-elles : <ul style="list-style-type: none"> l'identification du fournisseur la date et les références de régularisation
subventions	De racines 4411 et 4412	Liste des reliquats de subventions précisant, pour chacun d'entre eux : <ul style="list-style-type: none"> la nature de la subvention (sauf comptes 44111,44112, 44122), l'exercice d'origine, le cas échéant, la date et les références de sa régularisation (engagement, mandatement, reversement, encaissement dans le cas de subventions en attente) <p>Les reliquats de subventions de même nature doivent être clairement distingués par exercice d'origine. Les mentions du type « divers reliquats » ou « diverses subventions » sont à proscrire.</p>

virements à ré-imputer	4663	Liste des virements rejetés/ des excédents à rembourser précisant pour chacun d'entre-eux :
excédents de versement à rembourser	4664	<ul style="list-style-type: none"> • l'identité du débiteur • la nature du reliquat / du virement rejeté • l'identification du bénéficiaire • la date et les références de régularisation
charges constatées d'avance	486	Liste des charges transférées sur l'exercice suivant précisant, pour chacune d'entre elles : <ul style="list-style-type: none"> • la nature de l'opération (ex. : fournitures administratives 2015) • les références du mandat • les références de l'ordre de reversement
produits constatés d'avance	487	Liste des produits transférés sur l'exercice suivant précisant, pour chacun d'entre eux : <ul style="list-style-type: none"> • la nature de l'opération (ex. : Utilisation gymnase 2015) • les références de l'ordre de recettes • le cas échéant, les références de l'ordre d'annulation de recettes
opérations de trésorerie en attente	5112, 5159	Liste des opérations en attente précisant, pour chacune d'entre-elles : <ul style="list-style-type: none"> • la date et le numéro de FQE ou du bordereau de paiement • la date d'enregistrement de l'opération sur le compte DFT
rejet de chèques	5117	Liste des chèques rejetés précisant, pour chacun d'entre eux : <ul style="list-style-type: none"> • l'identité du débiteur • son numéro • le type de créance réglé • la date de régularisation du chèque <p>observation : les chèques impayés ou sans provision n'ont pas vocation à être inscrits au 5117 plus d'un an. La créance doit alors être recréée en créance contentieuse pour en poursuivre le recouvrement.</p>

